

Vie consacrée laïque : Instituts séculiers

Compagnie de Sainte Ursule

Institut international de Droit Pontifical

Institut Séculier Sainte Angèle Merici (ISSAM)

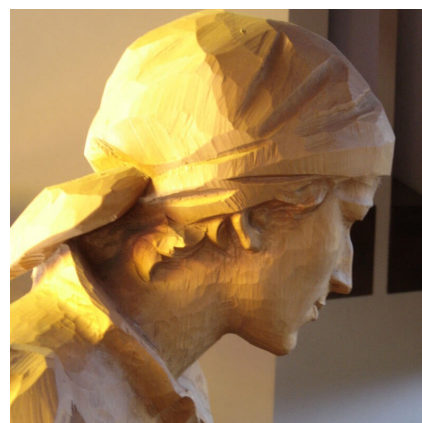
Notre-Dame de l'Abbaye

103 rue Trivalle

11000 Carcassonne

T. 06.08.03.07.99

mail : falquet.f@hotmail.fr



Date de fondation : le 25 novembre 1535 à BREZSCIA (Italie)

Fondatrice : Sainte Angèle Merici (1474-1540)

Née sur les bords du lac de Garde. Anticipant le charisme de la consécration séculière, elle fonda à Brescia le 25 novembre 1535 la « Compagnie de Sainte Ursule » : compagnie de jeunes filles consacrées à Dieu, mais restant dans le monde, leur famille et leur milieu de travail.

Date d'approbation : approbation pontificale : le 9 juin 1544. constitutions renouvelées et approuvées : le 8 août 1994.

Charisme de l'Institut : il a consisté à innover une forme de consécration totale à Dieu, vécue en plein monde et dans les conditions communes. Sainte Angèle Merici a mis l'accent sur l'importance du rôle de la femme dans l'évangélisation de la société.

Spiritualité : la spiritualité méricienne est centrée sur Jésus Christ « notre unique trésor » et à l'écoute de l'Esprit pour être « des âmes de foi qui ne perdent jamais le courage et l'espérance ».

Formation des membres : elle s'acquiert sans rupture avec la vie ordinaire habituelle et elle est personnalisée. Elle se fait par étapes successives avec l'aide d'une accompagnatrice. Des engagements temporaires sont librement renouvelés de part et d'autre. Au bout de 7 ans, ils sont scellés par la consécration définitive à Dieu par le vœu de chasteté dans le célibat et l'engagement à vivre selon les Conseils de l'Evangile.